**Conseil des Droits de l’Homme des Nations Unies**

**35e session du Groupe de Travail sur l’Examen Périodique Universel**

**Genève, 20 – 31 Janvier 2020**

**Intervention de la République d’Albanie**

**sur l’EPU de l’Arménie**

**23 Janvier 2020**

Madame la Présidente,

L'Albanie souhaite la bienvenue à la délégation de l’Arménie et la remercie d'avoir présenté son troisième rapport national.

Nous félicitons l'Arménie pour les améliorations apportées au cadre juridique national et la signature des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, et la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Dans un esprit constructif, l'Albanie formule les recommandations suivantes :

1. Accélérer le processus de ratification de la Convention d'Istanbul, sans réserve, et veiller à sa mise en œuvre rapide
2. Redoubler d'efforts pour prévenir et combattre la violence domestique, notamment en la criminalisant
3. Envisager de mettre en place un système de justice efficace, fonctionnel et spécialisé pour les mineurs, conformément aux normes internationales.

Nous souhaitons à l'Arménie un examen réussi.

Je vous remercie Madame la Présidente.